

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le quatorzième (14e) jour de novembre 2023, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-11-199

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2023
- 06 Adoption des états financiers au 31 octobre 2023
- 07 Dépôt des états comparatifs
- 08 Correspondance (résolutions)
- 09 Contribution financière pour le Noël du pauvre
- 10 Résolution organisation de la fête de Noël pour les enfants
- 11 Résolution pour autoriser la présentation des demandes à Emploi d'été Canada
- 12 Résolution pour nomination du représentant et du coordonnateur de la bibliothèque
- 13 Prévisions budgétaires 2024 de la bibliothèque
- 14 SAMBBA – demande de contribution financière 2024
- 15 Paiement des travaux réalisés dans la route Berthiaume
- 16 PPAVL – reddition de comptes pour travaux route Berthiaume
- 17 Soumissions pour location de conteneurs pour l'écocentre
- 18 Transport adapté Mékinac – prévisions budgétaires et cotisation 2024
- 19 Recommandation de paiement – retenue sur travaux de la rue Odilon
- 20 Travaux – toiture du garage municipal
- 21 Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière– PPAVL chemin des Petites Forges
- 22 Désignation d'un mandataire en matière de toponymie
- 23 Déclaration d'appui au Plan nature 2030
- 24 Demande de branchement de services – 65 à 71 rues Gagnon et 901 Saint-Pierre Sud
- 25 Dossier CPTAQ – demande d'aliénation, lot 4 401 561
- 26 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 27 Demande de partenariat financier – finissant école secondaire Paul-Le Jeune
- 28 Signature d'une servitude d'Hydro-Québec – déplacement d'un poteau rue Crête

- 29 Affaires diverses :
- .1 Programme domiciliaire de la Corporation de développement de Hérouxville
 - .2 Travaux demandés – abaissement d'un ponceau dans le rang Saint-Pierre Sud
 - .3 Entente sur les travaux municipaux – développement Gestion Jocelyn Trépanier
 - .4 mandater un inspecteur agréé dans un dossier en litige, dossier 2023-11-01
 - .5 évaluateur agréé pour achat de terrain, dossier 2023-11-02
 - .6 Résolution pour prolongement du réseau électrique, rue Trépanier
 - .7 Demande de contribution financière, Club de l'Âge d'Or
- 30 Questions :
- 31 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

2023-11-200

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023

2023-11-201

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2023

2023-11-202

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 octobre 2023 pour un montant de 207 733.56\$. D'approuver les paiements faits par Accès D en octobre pour un montant de 9 224.63 \$. D'approuver les salaires nets versés en octobre pour un montant de 20 415.16 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Adoption des états financiers au 31 octobre 2023

2023-11-203

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 31 octobre 2023. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 octobre 2023 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

07 Dépôt des états comparatifs

Les états comparatifs 2022-2023 et les prévisions de fin d'année 2023 sont déposés à la table du conseil et font l'objet d'une présentation aux personnes présentes à la séance.

08 Correspondance (résolutions)

- .1 MELCCFP : attestation d'assainissement – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
- .2 Municipalité amie des enfants : La grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre 2023
- .3 MRC de Mékinac : Fin de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC de Mékinac
- .4 FQM : Renouvellement de l'adhésion 2024
- .5 MAPAQ : programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026
- .6 Sécurité publique Québec : Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec en 2024
- .7 MRC de Mékinac : Dépôt d'une copie conforme du règlement numéro 2023-190 modifiant le schéma d'aménagement révisé
- .8 MRC de Mékinac : Résolution 23-10-210 appui à la demande déposée à la CPTAQ par le Club Quad Mékinac – tracé du sentier sur le lot 5 723 659

09 Contribution financière pour le Noël du pauvre

2023-11-204

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe monétairement à la campagne annuelle du Noël du Pauvre;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de collecte porte-à-porte effectuée par des bénévoles;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Et résolu :

QUE le conseil municipal est d'accord à verser un don, au Noël du Pauvre local, d'un montant de 1 000 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Résolution organisation de la fête de Noël pour les enfants

2023-11-205

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville appuie le comité des loisirs de Hérouxville dans l'organisation d'une fête de Noël dédiée aux enfants, activité prévue le 15 décembre prochain.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Résolution pour autoriser la présentation des demandes à Emploi d'été Canada

2023-11-206

Proposé par : Mme Véronique Doucet
Que la Municipalité de Hérouxville accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada, été 2024. Que Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et/ou Monsieur Bernard Thompson, maire sont autorisés au nom de la Municipalité de Hérouxville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada. Le but de cette demande est d'assurer un suivi au niveau de la culture à Hérouxville. QUE ce conseil autorise les représentants du « Comité des Loisirs de Hérouxville », à présenter une demande pour l'emploi de ses moniteurs dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada. Que Madame Ariane Garceau, administratrice pour le comité des loisirs, est autorisée à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Résolution pour nomination du représentant et du coordonnateur de la bibliothèque

2023-11-207

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu que ce conseil nomme les représentants officiels de sa bibliothèque pour l'année 2024. Madame Isabelle Clément, conseillère municipale à titre de représentante (répondante) et à titre de coordonnatrice, Madame Julie L'Heureux. Celles-ci pourront assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO CQLM.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Prévisions budgétaires 2024 de la bibliothèque

2023-11-208

Proposé par : M. Michel Tremblay
et il est résolu d'accepter le bilan de l'année 2023 de la bibliothèque municipale « La Source » ainsi que la demande budgétaire pour l'année 2024 au montant de 3 000 \$. D'autoriser l'aménagement d'un espace dédié aux 12-17 ans dans la salle du conseil municipal pour des rencontres le mercredi soir.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 SAMBBA – demande de contribution financière 2024

2023-11-209

Proposé par : M. Michel Tremblay
Et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville contribue financièrement à l'organisme SAMBBA pour un montant de 500 \$. Ce montant servira de levier pour le développement de projets visant à répondre à une problématique liée aux milieux humides ou hydriques identifiée sur le territoire de la SAMBBA.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

15 Paiement des travaux réalisés dans la route Berthiaume

2023-11-210

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 1 (décompte final) de la compagnie Roxboro Excavation inc. et de payer la somme de 291 288.22 \$, taxes incluses pour le projet MEK-P0244 – travaux de resurfaçage de pavage par un enrobé tiède flexible de haute performance sur la route Berthiaume.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

16 PPAVL – reddition de comptes pour travaux route Berthiaume

2023-11-211

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Hérouxville approuve les dépenses d'un montant de 275 588.47 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

17 Soumissions pour location de conteneurs pour l'écocentre

2023-11-212

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu d'accepter la soumission de Service Cité Propre inc. pour la location de boîtes de conteneurs de 40 verges» pour les déchets «Ultime» pour la saison 2024 à notre écocentre. Le coût sera de 400 \$ par levée et la location est de 200 \$ mensuellement.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

18 Transport adapté Mékinac – prévisions budgétaires et cotisation 2024

2023-11-213

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu que ce conseil mandate la Corporation de transport adapté Mékinac afin d'organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2024. D'accepter les prévisions budgétaires de la Corporation transport adapté Mékinac et précise son adhésion pour l'année 2024 en acceptant de payer la quote-part pour ce service. Le coût annuel est de 5 808.19 \$. D'adopter le plan de développement du transport adapté mis à jour en 2024.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

19 Recommandation de paiement – retenue sur travaux de la rue Odilon

2023-11-214

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 2 (décompte final) de la compagnie Construction et Pavage Boisvert inc. et de payer la somme de 4 116.84 \$, taxes incluses pour le projet MEK-P0292 – travaux de pavage de la rue Odilon.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

20 Travaux – toiture du garage municipal

2023-11-215

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu de confier les travaux de remplacement de la toiture du garage municipal à la compagnie «Toiture Mauricie SG isolation» pour la somme de 8750 \$, taxes incluses. Les travaux seront effectués en 2024.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

21 Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière– PPAVL chemin des Petites Forges

2023-11-216

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c.T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), ci-après le «Programme», approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le programme comporte un volet Rétablissement, ci-après le «Volet», qui vise la réouverture à la circulation d'une route du réseau routier local de niveaux 1 et 2 qui a été fermée à la

suite d'un événement fortuit par la mise en place de mesures palliatives temporaires ou curatives en absence d'alternative;

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité a été retenu sous ce Volet et que la Ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

D'autoriser Monsieur Bernard Thompson, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la convention à intervenir entre la Ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Paroisse d'Hérouxville pour le versement d'une aide financière maximale de 439 827 \$ qui permettra la réalisation des travaux de remplacement d'un ponceau dans le chemin des Petties Forges.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

22 Désignation d'un mandataire en matière de toponymie

2023-11-217

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu de désigner Madame Sabrina Charland, directrice générale adjointe et inspectrice municipale comme mandataire en matière de toponymie.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

23 Déclaration d'appui au Plan nature 2030

2023-11-218

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité (Engagement de Montréal) ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU que la Table des élus de la Mauricie, après consultations avec le milieu, a fixé parmi les priorités régionales de développement celle de *Maintenir et améliorer la qualité de*

l'environnement dont l'un des objectifs est de protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels ;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Mauricie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Diane Jacob

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Hérouxville appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan nature 2030.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

24 Demande de branchement de services – 65 à 71 rues Gagnon et 901 Saint-Pierre Sud

2023-11-219

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour les propriétés suivantes : 65 à 71 rue Gagnon et 901, rang Saint-Pierre Sud. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

25 Dossier CPTAQ – demande d'aliénation, lot 4 401 561

2023-11-220

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ GAUTHIER-HÉBERT(2015) demande à la CPTAQ une autorisation pour aliénation;

ATTENDU QUE l'immeuble ciblé par la demande totalise une superficie 1,463 ha , situé en zone agroforestière;

ATTENDU QUE la demande touche le lot 4 401 561;

ATTENDU QUE l'immeuble ciblé par la demande est actuellement non vacant selon la définition de l'article 59 de la MRC de Mékinac;

ATTENDU QUE l'immeuble ciblé est principalement utilisé pour la culture, mais que la portion touchée par la demande est sous couvert forestier;

ATTENDU QUE l'inspecteur de la municipalité indique que le projet est en conformité avec la réglementation municipale;

ATTENDU QUE l'objet de la demande ne constitue pas un nouvel immeuble protégé générant des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage ;

ATTENDU QUE pour rendre sa décision, la CPTAQ se basera sur les critères décisionnels énumérés à l'article 62 LPTAA, en prenant en considération les faits pertinents à ces dispositions, dont voici l'argumentation relative :

.1 le potentiel agricole du lot est 4-6 FW et 5-4 W;

- .2 les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins d'agriculture est faible, puisqu'il présente de graves limitations à la culture ou avec de très sérieuses limitations;
- .3 les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants : les superficies faisant l'objet de la demande sont sous couvert forestier et serviront aux acheteurs d'accès à une portion enclavée de leur terre;
- .4 les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale : aucun effet supplémentaire.
- .5 la disponibilité d'autres emplacements hors de la zone agricole N/A
- .6 l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole : Agrandissement d'une propriété agricole;
- .7 l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :Le lot n'est pas en culture, aucun impact;
- .8 la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : Agrandissement d'un immeuble et réduction d'un autre, d'une superficie de 1,463 Ha

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay, conseiller

Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande d'autorisation pour aliénation d'une superficie de 1,463 ha appartenant à la SOCIÉTÉ GAUTHIER-HÉBERT (2015) en faveur des propriétaires d'un immeuble contigu, Mme Nathalie Lebel et M. Luc Fournier.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

26 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil présents ont été déposés séance tenante.

27 Demande de partenariat financier – finissant école secondaire Paul-Le Jeune

2023-11-221

Proposé par : Mme Véronique Doucet
Et il est résolu de contribuer à l'album des finissants édition 2023-2024 de l'école secondaire Paul-Le Jeune pour un montant de 50 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

28 Signature d'une servitude d'Hydro-Québec – déplacement d'un poteau rue Crête

2023-11-222

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et il est résolu que Madame Sabrina Charland, directrice générale adjointe et inspectrice municipale est autorisée à signer le plan de la servitude, sur le lot 6 558 813, en faveur d'Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau électrique.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

29 Affaires diverses :

.1 Programme domiciliaire de la Corporation de développement de Hérouxville

2023-11-223

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'appuyer la Corporation de développement de Hérouxville dans la poursuite de son programme d'aide au développement domiciliaire. Ce programme est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.2 Travaux demandés – abaissement d'un ponceau dans le rang Saint-Pierre Sud

2023-11-224

ATTENDU QU'une demande visant la modification d'un ponceau municipal a été reçue;

ATTENDU QUE le ponceau est situé sous la chaussée du Rang Saint-Pierre Sud, près de l'intersection du chemin Saint-Timothée;

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage ont été effectués à l'automne 2023, dans le cours d'eau Bordeleau;

ATTENDU QUE des travaux de modifications du ponceau nécessiteraient des travaux importants au niveau de la chaussée et de la structure de la route;

ATTENDU QUE lors de la réfection du rang Saint-Pierre en 2008, les ponceaux ont été dimensionnés et positionnés en conformité avec la loi sur les Ingénieurs;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux pourrait avoir comme impact le drainage d'un milieu humide;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Michel Tremblay, conseiller

Et adopté à l'unanimité de REFUSER l'exécution de travaux d'abaissement du ponceau municipal.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.3 Entente sur les travaux municipaux – développement Gestion Jocelyn Trépanier

2023-11-225

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville et Gestion Jocelyn Trépanier inc.

pour la réalisation de travaux municipaux (prolongement de services – rue Trépanier), le tout conditionnellement à la réception de tous les documents exigés par le règlement n°306-2023 portant sur les travaux municipaux.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.4 mandater un inspecteur agréé dans un dossier en litige, dossier 2023-11-01

2023-11-226

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu de mandater un inspecteur agréé pour l'évaluation d'une propriété, dossier 2023-11-01.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.5 évaluateur agréé pour achat de terrain, dossier 2023-11-02

2023-11-227

Proposé par : M. Michel Tremblay
Et il est résolu de mandater un évaluateur agréé pour l'évaluation de terrains que la municipalité désire se porter acquéreur, dossier 2023-11-02.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.6 Résolution pour prolongement du réseau électrique, rue Trépanier

2023-11-228

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Trépanier ;

CONSIDÉRANT la délivrance du permis de lotissement numéro *** pour la création des lots;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à Hydro-Québec par le promoteur pour le prolongement du réseau électrique;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville est favorable au prolongement du réseau électrique dans ce secteur de la municipalité.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.7 Demande de contribution financière, Club de l'Âge d'Or

2023-11-229

Proposé par : Mme Véronique Doucet
D'accorder une aide financière de 300 \$ au Club de l'Âge d'Or de Hérouxville pour la préparation de leur traditionnel dîner de Noël.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

30 Questions :

- .1 Qu'est-ce que la SAMBBA
- .2 Nouveau projet d'éoliennes (TES)
- .3 Hydrogène vert (risques, innovation)
- .4 Parc à chien
- .5 Véhicule d'urgence

16 Levée de la séance

2023-11-230

Proposé par : Mme Helene Gilbert
QUE la séance soit levée à 20h28.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)-